35.—Dette garantie du gouvernement fédéral (montants détenus par le public), 31 mars 1946-1952

Nota.—Les chiffres de 1914–1923 figurent à la p. 763 de l'*Annuaire* de 1943–1944; ceux de 1924-1935, à la p. 1027 de l'*Annuaire* de 1947, et ceux de 1936–1945, à la p. 1060 de l'édition de 1951.

Année	Chemins de fer, garantie (intérêt et principal)	Chemins de fer, garantie (intérêt seulement)	Paquebots Nationaux	Commissions de port	Autres, garanties	Banque du Canada	Total
1947	528, 505, 889	8,309,454	9,400,000	20,739,182	14,724,4731	536, 264, 805	1,117,943,80
1948	483,502,968	8,304,100	9,400,000	20,739,182	20, 631, 122 1	519, 211, 261	1,061,788 633
1949	518,500,224	6,985,175	9,400,000	19,756,282	28,718,3531	540, 250, 731	1,123,610,76
950	553,433,724	6,985,175	9,400,000	671,282	70,217,2821	567,309,813	1,208,017,27
1951	559,433,723	6,985,175	9,400,000	671,282	38,460,8731	552,915,324	1,167,866,37
1952	511,411,723	6,985,175	9,400,000	771,282	69, 204, 683 1	656,529,140	1,254,202,00

Non compris les montants indéterminés et à déterminer.

Section 3.—Finances provinciales*

A compter de 1946, la statistique qui figure à la présente section repose sur une base qui ne se compare pas rigoureusement à celle des années précédentes. Certains des anciens classements principaux sont éliminés ou répartis autrement; dans le cas des tableaux relatifs à la dette, les totaux sont comparables à ceux des années précédentes, mais le classement est modifié.

Une statistique comparable suppose des données rangées, le plus possible, dans des catégories uniformes. Dans nombre de cas, certains gouvernements provinciaux excluent de leur compte ordinaire des opérations relatives à une fonction déterminée alors que d'autres provinces y incluent des opérations de ce genre. Les fonds spéciaux ou administratifs de cette nature ainsi exclus sont donc ajoutés au compte provincial ordinaire pour établir les recettes et dépenses "générales". Il est donc évident que les recettes et dépenses totales présentées ici diffèrent considérablement de celles qui figurent aux comptes publics des provinces.

La fin de l'année financière varie, mais les périodes financières étudiées sont, autant que possible, celles dont la fin coïncide le plus. Ainsi, les chiffres de 1949 se rapportent aux années financières terminées aux dates suivantes: Nouvelle-Écosse, 30 novembre 1949; Nouveau-Brunswick, 31 octobre 1949; et les autres provinces, 31 mars 1950.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses des gouvernements provinciaux

Les recettes et les dépenses qui paraissent dans la présente sous-section ne concordent pas avec celles des tableaux 1 et 3, pp. 1065 et 1067, parce que les méthodes utilisées pour le calcul des montants "nets" comportent des différences.

^{*} Revisé à la Division des finances publiques et des transports, Bureau fédéral de la statistique. De plus amples renseignements paraissent dans le rapport annuel du Bureau "Statistique financière des gouvernements provinciaux". Il s'agit dans la présente section des années financières terminées le plus près du 31 décembre de l'année mentionnée.